

Puis-je me servir d'essence ou de carburant diesel colorés pour les articles suivants?

Équipement

Vous ne pouvez vous servir de ces carburants que pour le fonctionnement de machines, d'équipement et d'appareils autorisés pour votre type d'exploitation.

Véhicules motorisés (camions, voitures, etc.)

Vous ne pouvez employer d'essence coloré dans les véhicules enregistrés ou devant être enregistrés en vertu de la *Highway Traffic Act*.

Bateaux

Vous pouvez vous servir de carburant coloré dans un bateau si celui-ci sert à un usage commercial autorisé par les règlements de la *Gasoline Tax Act*. Par ailleurs, les propriétaires et les exploitants de bateaux de plaisance peuvent faire demande de permis d'essence et de carburant diesel colorés, ce qui leur permet d'acheter du carburant coloré exempt de taxe là où ils ne peuvent se procurer de carburant non coloré. Toutefois, on exige qu'ils établissent eux-mêmes un régime trimestriel d'auto-cotisation de taxe non payée.

Véhicules de plaisance (dont VTT, motoneiges, motomarines et embarcations de plaisance)

Vous ne pouvez pas employer de carburant coloré dans les véhicules de plaisance.

Tondeuses à gazon et tracteurs de jardin

Vous ne pouvez pas employer de carburant coloré dans les tondeuses à gazon et les tracteurs de jardin.

Quelles sont les peines pour l'usage non autorisé d'essence ou de carburant diesel colorés?

Équipement

Toute infraction à la *Gasoline Tax Act*, à la *Revenue Administration Act* et à leurs règlements associés peut entraîner une peine d'amende ou la confiscation de votre permis d'essence et de carburant diesel colorés, ou les deux.

Pour obtenir une copie des dispositions législatives ou de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Finances et Affaires municipales
Imposition et registres des biens
C.P. 1150
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7M8

Demandes de renseignements téléphoniques :

Permis d'essence et de carburant diesel colorés : 569-7541

On vous demandera de fournir le numéro de permis inscrit sur votre permis d'essence et de carburant diesel colorés.

En personne :

95, rue Rochford
Édifice Shaw, 1er étage sud
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 3T6

Courriel : TaxandLand@gov.pe.ca

Site Web : www.taxandland.pe.ca

Cette brochure a été conçue comme document de référence seulement. S'il y a conflit entre les renseignements fournis et la loi, celle-ci a préséance.



Finances et
Affaires municipales

Permis d'essence et de carburant diesel colorés



Permis d'essence et de carburant diesel colorés

En vertu de la *Gasoline Tax Act*, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard délivre un permis d'essence et de carburant diesel colorés pour autoriser le détenteur à acheter de l'essence ou du carburant diesel colorés exempts de taxe provinciale.

À qui s'adresse cette brochure?

Si vous détenez un permis d'essence et de carburant diesel colorés, vous devriez lire cette brochure. Elle vous aide à prendre connaissance de vos principales responsabilités en tant que détenteur de permis d'essence et de carburant diesel colorés conformément à la *Gasoline Tax Act*, à la *Revenue Administration Act* de l'Île-du-Prince-Édouard et à leurs règlements associés. En connaissant vos responsabilités, vous serez mieux en mesure d'éviter sanctions, amendes ou confiscation de votre permis.

Au sujet du permis

Qui a droit d'obtenir un permis d'essence et de carburant diesel colorés?

Toute personne se livrant à l'agriculture, à la pêche commerciale, à l'aquaculture, à la sylviculture ou à toute autre exploitation prévue par les règlements de la *Gasoline Tax Act*.

À qui dois-je présenter mon permis d'essence et de carburant diesel colorés?

Vous devez fournir à vos fournisseurs de carburant le numéro et la date d'expiration de votre permis tels qu'indiqués sur votre permis d'essence et de carburant diesel colorés.

Puis-je acheter de l'essence et du carburant diesel non éthylés exempts de taxe?

Vous ne pouvez pas acheter d'essence ou de carburant diesel non éthylés exempts de taxe. Tout carburant non éthylé est taxable.

Puis-je acheter de l'essence et du carburant diesel non éthylés et en payer la taxe?

Vous ne pouvez pas payer de taxe sur le carburant non éthylé. La présence de colorant dans le produit indique que la taxe n'a pas été payée.

Dois-je garder la facture quand j'achète de l'essence ou du carburant diesel colorés?

Oui. En tant que détenteur de permis d'essence et de carburant diesel colorés, vous devez conserver toutes vos factures pour vos dossiers. Vous devez aussi garder les factures de tout autre achat de carburant.

Puis-je fournir de l'essence ou du carburant diesel colorés à d'autres tiers?

Non, vous ne pouvez pas fournir de carburant coloré à d'autres tiers. Il ne peut servir qu'à votre usage personnel seulement.

Quels documents devrais-je conserver aux fins de vérification?

Vous devriez garder toutes vos factures de carburant (coloré ou non éthylé) ainsi qu'une documentation détaillée de l'emploi que vous en avez fait.

Dois-je soumettre mes véhicules et mes lieux à une inspection éventuelle?

Vous devez permettre à un inspecteur ou à un agent de la paix d'inspecter vos véhicules et vos lieux, d'ouvrir tout réservoir et d'en retirer une quantité d'essence ou de carburant diesel suffisant pour déterminer s'il y a conformité à la *Gasoline Tax Act*. Vous devez également permettre qu'on examine vos livres comptables et vos dossiers.

Puis-je employer de l'essence ou du carburant diesel colorés dans les machines et l'équipement pour des travaux exécutés sur commande?

Vous pouvez utiliser du carburant coloré si vous êtes fermier et si vous exécutez ces travaux à la ferme.

